

**Note d'information aux collectivités locales et entreprises de collecte**

**EVOLUTION DE LA NORME DES BACS ROULANTS :**

**Sécurité des collectes et patrimoine conteneurs**

Lors de la dernière réunion de la commission AFNOR « Matériels pour la gestion des déchets » a été prise la décision d'informer par anticipation la profession, des modifications apportées aux normes Européennes EN 840. L'enquête publique pour vote formel est en cours, et cette norme sera donc applicable début 2012.

Au-delà de quelques modifications dimensionnelles mineures, un point important est la suppression de la collerette C de profil carré dite Afnor laquelle n'est fournie qu'en France. Seules les collerettes A de profil en escalier dites DIN seront conservées.

Cette évolution est due au constat essentiel d'une meilleure résistance à long terme de ces formes plus nervurées et de la nécessité de rationalisation industrielle en Europe (notamment vu le grand choix de coloris à livrer dans des délais rapides). La suppression du profil C Afnor peut s'accompagner d'une évolution du dispositif de verrouillage des lève-conteneurs, afin de sécuriser la préhension des collerettes. Ces évolutions assurent aux opérateurs de collecte une meilleure sécurité d'utilisation.

L'objectif est que les maîtres d'ouvrage de la collecte des déchets et les exploitants de parcs de conteneurs gèrent au mieux la disparition progressive de la collerette C dite Afnor : Il est hautement souhaitable de gérer cette transition dans l'intérêt de la sécurité des opérateurs de collecte, et de la préservation des patrimoines de bacs ; en effet, les détails de préhension, de verrouillage, de tolérances dimensionnelles ne sont pas les mêmes, et ceci pourrait accroître le risque de décrochage, de coincement des couvercles, et de chute des bacs.

Après discussion interprofessionnelle entre les fabricants de bacs roulants, les fabricants de lève-conteneurs et de B.O.M., et les prestataires de collecte, il est conseillé de prendre sans tarder les dispositions suivantes, cohérentes avec la recommandation R 437 :

- Acquérir désormais des conteneurs à la forme A en escalier dite DIN, et de préférence des modèles dont la qualité soit labellisée ou certifiée par un organisme agréé.
- Accélérer la rénovation des parcs usagés ou dégradés de forme C dite-Afnor, en ce sens.
- Vérifier que les véhicules de collecte soient équipés de lève-conteneurs adaptés à ces deux profils (norme homologuée française NF H 96-112, art. 4.3 – où la pince est polyvalente).
- Le cas échéant, faire modifier par les fabricants de lève-conteneurs la barre de pincement et la forme des dents du peigne afin de faciliter et sécuriser l'usage des bacs au profil A en escalier.
- Accroître la maintenance et la fréquence de réglage des lève-conteneurs, et des dispositifs de retenue en trémie, et ce par des spécialistes. (conseillé : avant la visite périodique trimestrielle.)
- Si l'on doit lever un bac « collerette A » avec un LC « collerette C », clarifier des consignes d'ouverture préalable des couvercles pour éviter leur pincement par la barre de verrouillage.

Nos adhérents fabricants et prestataires sont à votre disposition pour en discuter et vous conseiller, dans l'intérêt équilibré de toutes les parties. Dans cette attente, veuillez croire en nos salutations les plus distinguées.



Vincent LE BLAN  
Délégué Général

PJ : Extraits de la R437

.../...

### **EXTRAITS DE LA RECOMMANDATION R 437**

de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (CNAMTS)

**relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés**

#### **1. Préambule**

...Le volet (du cahier des charges de l'appel d'offre) spécifique à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail, détaillera entre autres : Les préférences du donneur d'ordres pour le choix des véhicules et contenants....

#### **2. Mesures relevant de la compétence des donneurs d'ordres**

##### *2.2 Choix et maintenance des conteneurs*

Le donneur d'ordre ...

Sollicite le prestataire de collecte pour l'aider dans le choix des conteneurs et *vérifier l'adéquation entre le véhicule de collecte et les conteneurs.*

Veille au bon état de conservation des conteneurs (collerettes de préhension, roues, poignées, couvercle,...) ....

Utilise des conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs.

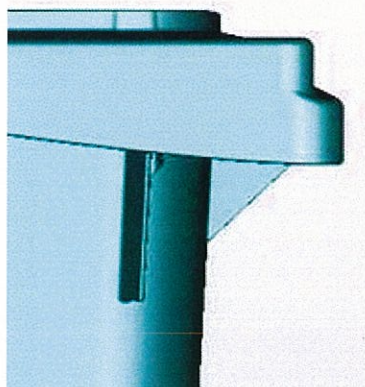
##### *2.6 Suivi de la collecte*

...Formalisation d'un système d'échanges permettant une information rapide – et le plus en amont possible – de tout ce qui peut avoir une influence sur la collecte.....par exemple de signaler toute anomalie constatée lors de la collecte...

### **EXTRAIT DE LA SERIE DE NORMES NF EN 840**

Options relatives aux prises frontales

**Forme A :**



**Forme C :**

